



Mise au contentieux de ma banque

Par **fred231**, le **11/06/2015** à **21:23**

Bonjour, ma banque ma mis aux contentieux de leur banques avec remboursement de la totalite de mes pret encours sur se compte j acontacter le contentieux pour trouver un echelonnement sur 84mois mais il mon donner jusqu en decembre avec la somme que je donne par moi et en decembre il rexaminerons mon dossier ont il le droit et savez vous qu elle taux il prenne quand on est au contentieux.

Par **domat**, le **11/06/2015** à **23:44**

bjr,
pour quelle raison, votre banque vous a-t-elle mis au contentieux.
si vous avez des mensualités de crédit non remboursés, la banque peut exiger le remboursement anticipé du crédit.
contentieux signifie que la banque va envisager de faire une procédure devant un tribunal.
en la matière, c'est la banque qui décide et non vous puisque vous ne respectez pas votre contrat.
cdt

Par **fred231**, le **12/06/2015** à **07:26**

Bonjour,
je n ai pas respecter le delai de l echeance donc il mon mis aux contentieux mais le contentieux ma demander de leur faire une proposition de remboursement a l amiable sans aller au tribunal pour le moment.